



# TRANSPORT SCOLAIRE CCM

## FOIRE AUX QUESTIONS

2024/2025

Les inscriptions au transport scolaire pour l'année 2024/2025 débuteront début juin et prendront fin le lundi 22 juillet 2024, sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.cc-montesquieu.fr/vivre/deplacements/transport-scolaire>

Les frais de dossier, d'un montant de 24€ par enfant, seront gratuits jusqu'au 22 juillet. Passé cette date, ils seront de nouveau facturés.

### INSCRIPTION EN LIGNE

**La réinscription n'est pas automatique !** Si vous possédez déjà un compte Région, vous pouvez vous connecter avec votre identifiant et votre mot de passe afin de **renouveler** votre inscription.

Pour **vous inscrire pour la première fois**, la **création et l'activation** d'un compte Région est nécessaire.

**Q. Je n'ai pas d'accès à Internet pour inscrire mon enfant en ligne.**

**R.** Il est possible de prendre rendez-vous avec l'agent en charge du service du transport scolaire afin de réaliser l'inscription ensemble, à la CCM.

Pour toute information à ce sujet, merci de contacter le service du transport scolaire CCM.

Une permanence téléphonique est assurée par le service le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et une permanence physique est possible, sur rendez-vous. Le service sera fermé du 22/07 au 09/08 inclus. Durant cette période, vous devez contacter les services de la Région.

**Q. Je rencontre un problème de connexion pour inscrire mon enfant en ligne.**

**R.** Il est possible que le site soit saturé en raison d'un trop grand nombre de connexions simultanées. Déconnectez-vous et réessayez ultérieurement.

**Q. J'ai perdu mon identifiant et/ou mon mot de passe.**

**R. La réinscription n'est pas automatique !** Si vous possédez déjà un compte Région, vous pouvez vous connecter avec votre identifiant et votre mot de passe afin de **renouveler** votre inscription.

Pour **vous inscrire pour la première fois**, la **création et l'activation** d'un compte Région est nécessaire.

L'identifiant pour accéder au dossier en ligne est l'adresse mail utilisée lors de la création de votre compte. Si vous avez oublié votre mot de passe, nous vous invitons à cliquer sur « mot de passe oublié ». Un mail vous sera adressé pour vous permettre d'en créer un nouveau. N'oubliez pas de vérifier vos courriers indésirables (spams).

**Q. Je ne reçois pas le mail pour réinitialiser mon mot de passe.**

**R.** Vérifiez que votre adresse mail est correcte et n'oubliez pas de vérifier dans les courriels indésirables (spams) de votre boîte mail.

Si vous ne recevez toujours pas le mail, nous vous invitons à nous contacter.

*Dernière mise à jour le 16 mai 2024*

**Q. Quels documents faut-il pour inscrire mon enfant ?**

**R.** Vous devez vous munir :

- de la copie intégrale de votre avis d'imposition (avis 2023 sur les revenus 2022) où se trouvent votre numéro fiscal (13 chiffres), votre revenu fiscal de référence ainsi que le nombre de parts ;
- d'une photo d'identité de votre enfant.

En cas de garde alternée, il faudra fournir l'avis d'imposition sur lequel votre enfant est mentionné.

Il faudra également fournir le certificat de scolarité si votre enfant bénéficie d'une dérogation et ne va pas dans son établissement de secteur.

**Q. A quels services donne accès la carte de transport scolaire de mon enfant ?**

**R.** Les élèves externes ou demi-pensionnaires bénéficient d'un droit au transport sur la base d'un aller/retour par jour en période scolaire sur les lignes de transport scolaire CCM.

La carte de transport scolaire donne également accès gratuitement à l'ensemble du réseau de transport non urbain routier régulier de la Région durant les temps non scolaires : le mercredi après-midi, le week-end et pendant les vacances scolaires (hors période estivale) - (cf annexe 1.1.4 du règlement des transports).

**Q. Mon enfant est en garde alternée, comment l'inscrire ?**

**R.** Même en garde alternée, il est possible d'inscrire son enfant en ligne.

Pour cela, il vous suffira de cocher la case « garde alternée » et de renseigner les coordonnées des deux parents ainsi que le transport souhaité depuis les deux domiciles.

Pour ce qui est du calcul de la participation familiale, il faudra fournir l'avis d'imposition sur lequel est inscrit l'enfant.

**Q. Comment faire l'inscription lorsque j'ai plusieurs enfants ?**

**R.** Lors de l'inscription en ligne, il convient d'inscrire tous les enfants en même temps.

**SUIVI DU DOSSIER****Q. Je suis « non ayant droit » et j'ai reçu un mail de la Région Nouvelle-Aquitaine concernant l'inscription de mon enfant.**

**R.** Pour rappel, un élève est considéré comme « non ayant droit » (NAD) lorsque son domicile se situe à moins de 3 kilomètres de son établissement scolaire et/ou ne respecte pas la sectorisation.

Dans ce cas, l'inscription de votre enfant doit être validée manuellement par les agents de la Région. Il se peut que cette étape prenne quelques jours, voire semaines. Votre dossier restera « en cours d'instruction » en attendant, puis un mail de validation vous sera automatiquement adressé avec le lien vers le règlement.

**Q. Fin août : je n'ai pas encore reçu la carte de bus de mon enfant, va-t-il pouvoir prendre le car scolaire ?**

**R.** Pour les nouveaux inscrits, la carte est envoyée directement au domicile de la famille dans le courant de l'été, si l'inscription est complète et si la facture a été réglée (ou partiellement réglée si paiement en plusieurs fois).

Nous vous invitons à vous reconnecter à votre compte transport afin de vérifier l'état de votre demande. Aussi, vérifiez bien l'adresse indiquée lors de l'inscription. Les demandes d'inscriptions étant importantes de juin à septembre, il est possible que l'édition et l'envoi de votre carte de transport scolaire ait pris plus de temps que prévu.

*Dernière mise à jour le 16 mai 2024*

Une tolérance sera appliquée durant le mois de septembre pour les élèves qui n'auront pas encore reçu leur carte. Le contrôleur aura en sa possession la liste des élèves inscrits, par circuit, afin de procéder à des contrôles.

Merci de contacter le service du transport scolaire si vous n'avez toujours pas reçu la carte à la fin du mois de septembre.

Pour les élèves déjà inscrits, la carte de transport est à conserver d'une année sur l'autre.

**Q. Mon enfant a perdu sa carte de bus, ou celle-ci est détériorée.**

**R.** Vous devez demander un duplicata de la carte de transport scolaire en téléchargeant et en complétant un formulaire que vous retrouverez sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine : [https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/form\\_files/Formulaire-Nouvelle-Aquitaine-Transports%20scolaires-Duplicata%20de%20carte.pdf](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/form_files/Formulaire-Nouvelle-Aquitaine-Transports%20scolaires-Duplicata%20de%20carte.pdf)

Pour rappel, l'édition d'un duplicata est facturée 10€ (cf annexe 2 du règlement des transports). Le chèque est à libeller à l'ordre : « Régie de recettes » et à adresser, avec le formulaire et une photo d'identité, à la Région.

## **LE PAIEMENT**

**Q. Comment est calculé le montant de la participation forfaitaire ?**

**R.** Depuis la rentrée 2023, la Région, organisateur principal du transport scolaire en Nouvelle-Aquitaine, applique une nouvelle tarification : [https://www.cc-montesquieu.fr/fileadmin/mediatheque/CCM/1-DOCUMENTS/Transport\\_scolaire/2024-2025/PJ\\_n\\_1\\_-\\_NOUVELLE\\_TARIFICATION\\_DU\\_TRANSPORT\\_SCOLAIRE\\_EN\\_2024-2025.pdf](https://www.cc-montesquieu.fr/fileadmin/mediatheque/CCM/1-DOCUMENTS/Transport_scolaire/2024-2025/PJ_n_1_-_NOUVELLE_TARIFICATION_DU_TRANSPORT_SCOLAIRE_EN_2024-2025.pdf)

Pour les élèves « ayant droit » : La participation forfaitaire est calculée d'après le quotient familial (QF). Celui-ci est la moyenne mensuelle du revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales.

Pour les élèves « non-ayant droit » : Pour rappel, un élève est considéré comme « non ayant droit » (NAD) lorsque son domicile se situe à moins de 3 kilomètres de son établissement scolaire et/ou ne respecte pas la sectorisation. [https://www.cc-montesquieu.fr/fileadmin/mediatheque/CCM/1-DOCUMENTS/Transport\\_scolaire/2024-2025/PJ\\_n\\_2\\_-\\_REMBOURSEMENT\\_DES\\_NAD\\_EN\\_2024-2025.pdf](https://www.cc-montesquieu.fr/fileadmin/mediatheque/CCM/1-DOCUMENTS/Transport_scolaire/2024-2025/PJ_n_2_-_REMBOURSEMENT_DES_NAD_EN_2024-2025.pdf)

**Q. Je n'ai pas de CB pour effectuer le paiement en ligne.**

**R.** Vous pouvez payer votre facture par chèque (ordre « Régie transport scolaire CCM ») ou en espèces. Dans ce cas, le paiement en une fois est exigé à l'inscription. Le chèque est à envoyer ou à déposer à la CCM (1 allée Jean Rostand – 33651 MARTILLAC).

**Q. Puis-je régler ma facture en plusieurs fois ?**

**R.** Il est possible de régler par carte bancaire via votre compte transport scolaire en ligne :

- paiement en 1 fois à l'inscription,
- ou paiement différé à début septembre,
- ou paiement en 3 fois sans frais (pour les demandes de transport reçues au plus tard le 31 janvier de l'année scolaire en cours) : premier prélèvement immédiat à l'inscription, deuxième prélèvement à 30 jours au début du mois suivant l'inscription et troisième prélèvement à 60 jours au début du mois suivant l'inscription.

En cas de non-paiement total ou partiel des tarifs et frais d'inscription, l'inscription de l'élève sera invalidée.

**Q. Je souhaite me faire rembourser l'abonnement au transport scolaire car je ne l'utilise pas.**

**R.** Un remboursement total pourra être effectué en cas de non-utilisation du service. Les demandes de remboursement devront parvenir aux services de la Région Nouvelle-Aquitaine par courrier **avant le 15 octobre de l'année scolaire concernée** (le cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non-utilisation du service, ou d'utilisation partielle ou d'arrêt en cours d'année scolaire.

### **MON POINT D'ARRÊT**

**Q. Comment faire une demande de création d'arrêt de bus ?**

**R.** Les demandes de création de nouveaux points d'arrêts sont à transmettre au service du transport scolaire de la CCM par mail, à l'adresse [transport-scolaire@cc-montesquieu.fr](mailto:transport-scolaire@cc-montesquieu.fr). Elles sont à réaliser à l'aide du formulaire téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription/creation-dun-point-darret>

Sachez que la création d'un point d'arrêt ne constitue pas un droit. La Région apprécie seule l'opportunité de cette création au regard de la sécurité des élèves, du temps de transport et de l'incidence financière de la demande.

### **CARTE SCOLAIRE**

Lien vers un récapitulatif des dernières modifications de la carte scolaire :

[https://www.cc-montesquieu.fr/fileadmin/mediatheque/CCM/1-DOCUMENTS/Transport\\_scolaire/2024-2025/NOUVELLE\\_SECTORISATION\\_-\\_ORGANISATION\\_TS\\_2024\\_ET\\_2025\\_-\\_Maj\\_2024-01-26.pdf](https://www.cc-montesquieu.fr/fileadmin/mediatheque/CCM/1-DOCUMENTS/Transport_scolaire/2024-2025/NOUVELLE_SECTORISATION_-_ORGANISATION_TS_2024_ET_2025_-_Maj_2024-01-26.pdf)

### **RÈGLEMENTS INTÉRIEURS**

Règlement intérieur CCM :

[https://www.cc-montesquieu.fr/fileadmin/mediatheque/CCM/1-DOCUMENTS/Transport\\_scolaire/REGLEMENT\\_INTERIEUR\\_2023.pdf](https://www.cc-montesquieu.fr/fileadmin/mediatheque/CCM/1-DOCUMENTS/Transport_scolaire/REGLEMENT_INTERIEUR_2023.pdf)

Règlement intérieur Région Nouvelle-Aquitaine :

[https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/regulation\\_files/R%C3%A8glement-Transports%20scolaires-Complet.pdf](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/regulation_files/R%C3%A8glement-Transports%20scolaires-Complet.pdf)



#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU** **Service transport scolaire**

1 allée Jean Rostand – 33 650 MARTILLAC

Tél : 05 57 96 79 62

Mail : [transport-scolaire@cc-montesquieu.fr](mailto:transport-scolaire@cc-montesquieu.fr)

Site Internet : <https://www.cc-montesquieu.fr/vivre/deplacements/transport-scolaire>

#### **RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE** **Service transport scolaire**

Tél : 09 70 87 08 70

Formulaire de contact : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/contacts>

Site Internet : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/>



*Dernière mise à jour le 16 mai 2024*